Lorsque surgit le disque solaire, retardez la prière [surérogatoire] jusqu'à ce que le soleil apparaisse complètement ! Et lorsque le disque solaire s'efface, différez la prière jusqu'à ce que le soleil disparaisse ! Et ne cherchez pas à prier lors du lever du soleil ni à son coucher ! En effet, il se dresse entre les deux cornes d'un démon ou du Diable (Satan).

ʿAbdullah ibn ʿUmar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque surgit le disque solaire, retardez la prière [surérogatoire] jusqu'à ce que le soleil apparaisse complètement ! Et lorsque le disque solaire s'efface, différez la prière jusqu'à ce que le soleil disparaisse ! Et ne cherchez pas à prier lors du lever du soleil ni à son coucher ! En effet, il se dresse entre les deux cornes d'un démon ou du Diable (Satan). »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) nous ordonne, lors du début de l'apparition du disque solaire, de délaisser l'accomplissement des prières surérogatoires jusqu'à ce que le soleil apparaisse complètement. Et quand une partie du disque solaire commence à s'effacer, il faut aussi délaisser la prière jusqu'à ce que le soleil se couche et disparaisse totalement. De plus, il nous a interdit de prier au moment même où le soleil se lève ainsi qu'à celui où il se couche. Ceci car au moment de son lever et de son coucher, le soleil se dresse entre les deux cornes du Diable (Satan), c'est-à-dire : les deux extrémités de sa tête. En effet, il se positionne debout face au soleil, lors de son lever, afin que le côté Est soit entre ses cornes et qu'il devienne ainsi la direction (« Al-Qiblah ») vers laquelle les gens se prosternent pour le soleil. [Il fait] de même lors du coucher, [afin de devenir] la direction de ceux qui se prosternent pour le soleil. Il a donc été interdit de prier à ces instants afin de ne pas ressembler aux polythéistes dans l'adoration.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10562